

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusés : M. GOICOCHEA Iñaki

A été nommée comme secrétaire de séance : M. JORAJURIA Ramuntxo

Date convocation : 31/05/2023

Date d'affichage : 31/05/2023

DECISION N° 2 : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE POUR L'ANNEE 2023 (Nomenclature : 4.1)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal à la Communauté d'Agglomération Pays Basque en vue d'assurer les missions d'animatrice au sein de l'accueil de loisirs d'Ossès à compter du 1er janvier 2023, pour une durée d'un an.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de cet agent communal et à engager toutes démarches nécessaires à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 09 juin 2023

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 16/06/2023

Et après transmission en sous-préfecture le 16/06/2023